**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER**

**MCA-NIGER**

# PROCÈS-VERBAL DE LA SIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## NIAMEY, LE 05 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account-Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa sixième Session Extraordinaire en date du 05 Avril 2023 à partir de 10 heures 05 minutes à Niamey, à laquelle les membres présents ont assisté, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement du Niger.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de Mise en Œuvre du Programme (PIA) et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

## I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

**Membres du Conseil présents**

1. M. SANI ABANI Ibrahim, Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;
2. M. CHAIBOU Laouali, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, membre titulaire ;

3. Mme TCHOUSSO Rahamatou, Ministre déléguée au Budget, membre suppléante ;
4. M. ALAMBEDJI Abba Issa, Ministre de l'Agriculture, membre titulaire ;
5. M. MOUSSA Maman, Secrétaire Général Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Membre suppléant ;
6. M. WANKOYE Boureima, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, membre titulaire ;
7. M. Moctar Gado SABO, Ministre de l'Equipement, membre titulaire ;
8. Mme FODI Halima, Chargée de Formation à la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile, membre titulaire ;
9. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
10. M. Kaocen AGALHEIR, Deputy Resident Country Director, MCC-Niger;
11. M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.

**Membres du Conseil absents :**

1. Mme Aminata Zourkaleini ALLAHOURY, Ministre de la Promotion de la Femme et Protection de l'Enfant, membre titulaire ;
2. M. AbdoulKadri TIDJANI IDRISSA, Ministre de l'Elevage Porte-Parole du Gouvernement, membre titulaire ;
3. M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire ;
4. Mme Saratou Rabiou Inoussa GARAMA, Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, membre titulaire.

**Autres personnes présentes :**

1. M. Soulemane KOUOTOU NGAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger ;
2. M. Bachirou IDRISSA MOUSSA, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
3. Mme YACOUBA BOULAMA Safietou, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
4. M. FANDE Régis Sabin, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
5. M. Kamil AGALI, Manager Coordination Projets, MCA-Niger ;
6. M. Abdalah Adamou MAIGUIZO, Directeur Projet CRC, MCA-Niger ;
7. M. OUMAROU DJIBO Moctar, Manager PRAPS, MCA-Niger;
8. M. Naji IDE SIDDO, Spécialiste Infographe et Webmaster, MCA-Niger ;
9. M. Hanson MASRO, Manager en Communication Stratégique, MCA-Niger ;
10. M. Garba ILLO MOTA, Manager en Communication Terrain, MCA-Niger
11. M. Abdel Kader SALISSOU IDI, Manager Sécurité, MCA-Niger ;
12. M. Moussa AMADOU, Coordinateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité.

**Président de séance :** M. SANI ABANI Ibrahim, Président du Conseil d'Administration.

**Secrétaire de séance :** M. Mamane M. ANNOU Directeur Général du MCA-Niger.

## II. PROCÉDURE :

A l'ouverture de la réunion à 10 heures 05 minutes, **le Président du Conseil** a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Réunion ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit au plus tard le lundi 03 Avril 2023 ;
- Que le quorum a été atteint du fait de la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger.

**Il a par conséquent déclaré la séance ouverte.**

## III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

### 1- SESSION OUVERTE : pour approbation

### A- Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de la Sixième Session Extraordinaire :

1- **Le Président du Conseil** a donné lecture des points inscrits à l'Ordre du Jour de cette Session.

2- **Le Président du Conseil** a demandé l'avis des membres du Conseil sur cet Ordre du Jour.

3- En l'absence d'objection, l'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité des membres votants présents.

### B- Plan de Contingence : Analyse sur les risques de non achèvement des Projets du Compact :

4- **Résumé des discussions :** le **Directeur Général de MCA-Niger,** prenant la parole sur autorisation du Président du Conseil, rappelle que le Programme Compact comporte essentiellement deux (02) Projets dont la réalisation est en cours. Il précise qu'au niveau du Projet des Communautés Résilientes au Climat (CRC) particulièrement, certaines activités risquent de ne pas être achevées dans la période du Compact. A la suite de la première analyse sur les risques de non achèvement des Projets du Compact, examinée par le Conseil d'Administration en sa session ordinaire du 18 janvier 2023, le MCC a produit une analyse complémentaire, qu'il est utile de transmettre au Conseil.

5- Le **Directeur Général de MCA-Niger** ajoute, qu'il s'agit de présenter de façon claire et complète les risques de non-achèvement des activités. Compte tenu de l'Enjeu, il précise que MCA-Niger a complété l'Analyse de MCC par des propositions de mitigation de risques.

6- Le **Président du Conseil d'Administration**, remerciant le Directeur Général de MCA-Niger pour sa présentation, relève néanmoins qu'une forte recommandation avait été faite par le Conseil d'Administration, afin que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour minimiser les risques de non-achèvement.

7- Le **Ministre de l'Agriculture,** intervient pour rappeler que le Conseil avait effectivement accepté le principe selon lequel des travaux risquaient de ne pas être achever dans le délai du Compact ; mais il fait remarquer qu'il était tout de même nécessaire d'actualiser le tableau présentant l'évolution des risques de non-achèvement en y indiquant l'incidence budgétaire.

8- Afin de répondre aux préoccupations suscitées, le **Directeur du Projet des Communautés Résilientes au Climat de MCA-Niger** a procédé à la présentation de l'évolution du niveau des risques ainsi que les mesures de mitigation que les équipes de MCA-Niger sont en train de prendre par rapport au Projet Communautés Résilientes au Climat (CRC).

9- Il a ainsi scindé les activés à risque en trois points :

10- **Le premier point** de la présentation a porté sur les Marchés à Bétail dont dix-sept (17) seront réalisés dans les quatre (04) zones d'intervention du Compact à savoir Maradi, Tahoua, Dosso et Tillabéry.

11- Afin d'effectuer une meilleure analyse des risques de non-achèvement de ces Projets, une étude comparative a été faite avec des Projets similaires au niveau de PRAPS Banque Mondiale, qui a eu à réaliser vingt-huit (28) marchés à bétail avec un délai prévisionnel de trois (03) mois. Cela a permis au MCA-Niger d'avoir une meilleure visibilité sur le temps nécessaire pour la construction d'un marché à bétail tenant compte des réalités du terrain.

12- Sur les vingt-huit (28) marchés à bétail, les délais de réalisation varient : douze (12) ont été réalisés dans un délai de quatre (04) mois soit avec un retard d'un (01) mois, un (01) marché en sept (07) mois, dix (10) marchés en huit (08) mois, un (01) marché en dix (10) mois, un (01) marché en douze (12) mois, et enfin le retard le plus significatif est enregistré sur trois (03) marchés réalisés en seize (16) mois.

13- Dans cette présentation, le **Directeur CRC du MCA-Niger,** relève que les retards qui ont été accumulés dans la réalisation de certains marchés à bétail ci-dessus, se justifiaient soit par la situation d'insécurité qui prévalait dans les zones d'intervention (Diffa) soit par la difficulté d'approvisionnement logistique (Zinder).

14- Pour ce qui est des autres zones d'intervention, l'exécution des marchés s'est relativement bien achevée. En effet, près de quatre-vingt-deux pourcent (82%) des marchés à bétail de la Banque Mondiale ont été construits dans un délai de huit

(08) mois. Partant de cette analyse, MCA-Niger a mis en place sa stratégie d'exécution, en prévoyant un délai de huit (08) mois pour terminer les travaux.

15- Sachant qu'il ne s'agit pas d'infrastructures compliquées à réaliser, le **Directeur du Projet des Communautés Résilientes au Climat de MCA-Niger** tient à rassurer le Conseil d'Administration que la situation n'est pas alarmante et qu'au cas où la signature des Contrats et le début des activités intervenaient dans les deux (02) prochains mois, les risques de non-achèvement seraient très minimes.

16- Il signale également que les dispositions ont été prises, pour que le niveau de risque soit considérablement réduit. Enfin, il relève que, non seulement la technique de construction de ce type d'infrastructure est désormais acquise au Niger, mais aussi qu'un niveau particulièrement élevé de contrôle sera mis en place pour le suivi de ces travaux.

17- **Le second point** porte sur les points d'eau, Projets pour lesquels les risques de non achèvement sont plus élevés que ceux des marchés à bétail.

18- En effet, des corridors de transhumance sont mis en place pour mitiger les risques de conflit entre agriculteurs et éleveurs mais également, pour avoir un tracé clair de l'acheminement du bétail hors du territoire national.

19- Il a été programmé la finalisation d'un corridor de mille (1000) kilomètres, à l'intérieur desquels il est prévu la réalisation des points d'eau.

20- Pour la réalisation de ces points d'eaux, des études sont en cours et prennent plus de temps que prévu, cela au regard des exigences préalables très élevées de MCC, en matière de ressources hydriques. Ces travaux une fois les études préalables réalisées, se feront sur une période qui varie entre trois (03) et quatre (04) mois. La contrainte principale réside ainsi au niveau des prérequis du bailleur en matière d'étude.

21- **Le troisième et dernier point** de la présentation a porté sur les postes de contrôle transfrontalier, qui permettent une vérification des entrées et sorties des bétails sur le territoire nigérien. Ces constructions ne demandent certes pas une ingénierie compliquée, mais elles présentent tout de même un risque moyen de non-achèvement.

22- Enfin, il a exposé le plan de mitigation mis en place par MCA-Niger qui consiste à présélectionner des Entreprises et mettre à pied d'œuvre les ressources humaines compétentes pour gérer ces activités.

23- A titre illustratif, le Projet CRC est constitué d'une cinquantaine de techniciens, dont l'équipe de l'agence des Nation Unies UNOPS qui appuie le MCA-Niger dans la réalisation de ses Projets.

24- A la fin de cette présentation, le **Président du Conseil d'Administration** a donné la parole aux membres du Conseil ayant d'éventuelles observations ou questions à ce propos.

25- Le **Ministre de l'Agriculture**, tout en remerciant la Direction Générale de MCA-Niger pour la présentation, a relevé qu'elle était incomplète. Il précise en effet qu'il était important d'aboutir au "scoring" relatif à l'impact financier des risques énumérés. Il a souhaité avoir des précisions sur les bureaux de Contrôle qui ont été choisis, au vu du montant élevé de leurs prestations (728.000.000 Fcfa).

26- Le **Directeur du Projet des Communautés Résilientes au Climat de MCA-Niger** , en réponse aux préoccupations du Ministre de l'Agriculture, précise qu'il s'agit de bureaux de contrôles nigériens, au nombre de cinq (05), ayant des Contrats Cadres avec le MCA-Niger, qui sont sollicités dès que le besoin se fait ressentir.

27- Il ajoute, en ce qui concerne le coût de leur prestation, que les montants ont été précisés dans les Contrats Cadres ; chacun de ces prestataires ayant présenté les différents taux des experts respectifs. En résumé, il affirme que le montant des prestations concordait approximativement avec les taux prévus par le Projet.

28- Le **Président du Conseil d'Administration**, indique que la présentation du budget alloué aux Projets à risque de non-achèvement s'élevant à plus de trois milliard (3.000.000.000) de Franc CFA, n'était pas suffisamment précise et justifiée.

29- Le **Directeur Général de MCA-Niger**, afin de compléter les données exposées, a présenté le tableau des activités à risque de non-achèvement avec les montants y relatifs. Ce même tableau avait été, souligne-t-il, transmis à la dernière Session du Conseil d'Administration de janvier 2023. Il relève qu'aucune mise à jour n'a été faite, étant donné que les risques qui y sont indiqués sont une estimation pessimiste.

30- Il précise, par ailleurs, que tous les efforts nécessaires seront mis en œuvre pour que le montant soit considérablement réduit avant la fin du Compact, vu que les équipes sont alignées pour une réalisation complète de ces Projets.

31- Les seuls risques qui, selon lui, ne peuvent être totalement écartés, sont les facteurs indépendants de la volonté du MCA-Niger qui pourraient survenir, tels que l'insécurité dans les zones d'intervention, l'éloignement et l'indisponibilité des ressources.

32- Pour revenir à la demande portant sur les activités à risque, le Directeur Général de MCA-Niger a rappelé qu'il reviendra au Gouvernement nigérien de mettre à disposition un budget conséquent couvrant ces risques, faisant remarquer que ce budget pourrait bien ne pas être épuisé dans son intégralité.

33- Le **Ministre de l'équipement**, intervenant en référence au tableau des risques, relève que soixante-dix pourcent (70%) du montant de réalisation de deux Postes, risquent d'être supporté par le Gouvernement.

34- Il constate également qu'un ordre de service est prévu pour être signé en Octobre 2023. Pour réduire l'éventualité de transmission de ces risques au Gouvernement, il propose la réduction du temps de signature de cet ordre de service.

35- Il propose également qu'un choix minutieux soit fait au moment de l'attribution des marchés aux Entreprises en charge de la réalisation des marchés à bétail et qu'un système de bonus soit instauré. Ces propositions devant encourager les Entreprises à réaliser les travaux avant la date prévisionnelle d'achèvement.

36- Le **Ministre de l'Agriculture,** quant à lui, estime qu'il faudrait revoir le tableau des risques car l'option pessimiste qui a été choisie semble être exagérée à deux niveau: tout d'abord les marchés à bétail dont les risques de non achèvement représentent à peu près vingt-deux pourcent (22%) du montant initial du Projet, alors qu'il s'agit d'un point dont les risques sont considérés les plus faibles ; ensuite, l'activité « réalisation de forage » au niveau du corridor Tahoua-Maradi avec un risque de non achèvement représentant presque la totalité du budget.

37- Le **Secrétaire Général de l'Hydraulique**, dans son intervention, a mis l'accent sur les activités de réalisation de points d'eau au niveau des deux (2) corridors Tahoua-Maradi et Dosso-Tillabéry. Il rappelle qu'il s'agit de tout l'équipement de surface avec un dispositif de fausse d'eau et d'alimentation en eau potable. Ainsi, la dénomination adaptée pour décrire ces points d'eau autonomes devrait être « stations de pompages pastorales ».

38- De plus, il a souhaité que la question des études qui retardent la réalisation de points d'eau soit clarifiée, car les études pour ce type de forages ne devraient pas s'éterniser au point d'être une cause de retard.

39- Le **Directeur du Projet CRC MCA-Niger** confirme l'intervention du **Secrétaire Générale du Ministère de l'hydraulique** en ce qui concerne la dénomination adéquate à retenir pour les points d'eau autonomes.

40- En ce qui concerne les études préalables à la réalisation de ces points d'eau, il précise qu'elles portent sur l'impact environnemental et social, avec des standards exigeant beaucoup d'enquêtes et d'études relativement complexes, qui ne sont pas nécessaires dans l'hydraulique pastorale.

41- Il confirme, par ailleurs, qu'un travail doit être fait, afin que les exigences du bailleur soient revues à la baisse.

42- Le **Directeur Résident Adjoint de MCC** intervient en relevant qu'une note explicative détaillée sera préparée pas les équipes techniques de MCC à propos des études pré requises, et précise qu'en cas de possibilité de compression délais d'études, le nécessaire sera fait dans ce sens.

43- Le **Président du Conseil d'Administration** insiste sur le fait qu'il s'agit bien de convaincre le bailleur de prendre en compte des normes nationales pour la fixation des exigences préalables.

44- Ces clarifications ayant été apportée, le **Directeur Général de MCA-Niger,** revient sur l'intervention du Ministre de l'Agriculture qui avait désiré savoir si certaines activités valaient la peine d'être entamées vu que le taux de risque de non-achèvement présenté était particulièrement élevé.

45- A ce propos, il précise qu'il revient aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ou non la signature des Contrats pour les activités énumérées.

46- Le **Ministre de l'Equipement** suggère, en ce qui concerne les stations de pompages, que le Projet travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'hydraulique. Il propose également qu'une distinction soit faite entre la phase fourniture qui représentera soixante-dix pourcent (70%) du marché et une autre qui constituera la pose des stations.

47- Le **Vice-Président de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Niger** propose, afin de pallier les risques sécuritaires préalablement abordés, que l'exigence d'engagement d'une équipe de sécurité nationale soit intégrée dans les Contrats pour que les Entreprises en tiennent compte dans leurs offres.

48- Le **Directeur Général de MCA-Niger** assure que ces risques sont factorisés dans les Contrats.

49- Après les différents échanges, le **Président du Conseil d'Administration** revient sur la question de la validation du budget pour la prise en charge des activités présentant un risque de non-achèvement.

50- A ce sujet, le **Directeur Général de MCA-Niger** indique qu'il a eu un échange non-officiel avec le Ministère des Finances au cours duquel, il a été rassuré qu'une ligne budgétaire est disponible pour prendre en charges ces activités post Compact.

51- La **Ministre Déléguée au Budget** confirme que le Ministre des Finances a effectivement donné son accord pour la mise à disposition du Budget requis par le MCA-Niger. En ce sens, elle rassure qu'un engagement a effectivement été pris relativement au montant de trois milliards (3.000.000.000) de Franc CFA exposé aux membres du Conseil.

52- Le **Directeur Général de MCA-Niger** précise que ce budget qui inclut la création de l'Entité Post Compact, est le second point inscrit à l'Ordre du Jour.

**Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.**

**RESOLUTION N°01 : « Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité de ses membres votants présents, le montant du budget du Plan de Contingence, incluant le fonctionnement de l'Entité Post Compact et confirme son approbation pour la signature des Contrats et le lancement des activités liées au Plan de Contingence ».**

C- <u>Création d'une Entité Post Compact</u> :

53- **Résumé des discussions** : Le **Directeur Général de MCA-Niger** rappelle que le point relatif à la création d'une entité Post Compact avait déjà été abordé au cours

de la précédente Session du Conseil d'Administration, indiquant l'accord de principe obtenu à ce propos.

*54-* **Le Directeur des Affaires Juridique de MCA-Niger** relève, dans le cadre de la création de l'Entité Post Compact, que le MCA-Niger se trouve à l'étape de la rédaction d'un Avis Juridique Externe qui sera présenté à la prochaine Session Ordinaire du Conseil d'Administration.

*55-* En attendant ce document, un tableau faisant état du budget de fonctionnement de l'Entité Post Compact prévu sur douze (12) mois a été présenté par le **Manager Coordination des Projets MCA-Niger**. L'estimation qui y ressort du montant à date est de cinq cent millions (500.000.000) de Franc CFA, est intégré dans les trois milliards (3.000.000.000) de Franc CFA validé ci-dessus.

*56-* Le **Ministre de l'Agriculture** estime qu'un retard maximum de six (06) mois est plus raisonnable, relevant que la durée de douze (12) mois prévu pour cette Entité est trop élevée.

*57-* Les **membres du Conseil**, après les débats, proposent qu'une durée maximale de neuf (09) mois soit retenue pour la clôture de tous les Contrats non encore achevés, en tenant compte de tous les aspects techniques et démarches administratives à intégrer.

*58-* Le **Ministre de l'Agriculture** a souhaité, ainsi, qu'une réévaluation budgétaire soit faite, avec un organigramme détaillé des activités de l'Entité afin que le Conseil puisse prendre acte et approuver formellement le Budget de création de ladite Entité.

*59-* Avec l'appui des membres du Conseil, le **Président du Conseil d'Administration,** demande que cette présentation du Budget de création de l'Entité soit revue.

*60-* Le **Directeur Général de MCA-Niger** assure qu'une mise à jour avec la prise en compte des observations des membres de Conseil sera présentée à la prochaine Session du Conseil d'Administration qui sera organisée courant le mois de Mai 2023.

61- Aucune observation complémentaire n'a été faite par les membres du Conseil.

**Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.**

**D- <u>DIVERS</u>** :

62- **Résumé des discussions** : Le **Directeur Général MCA-Niger** ajoute un point essentiel à l'agenda, celui relatif à la cérémonie d'inauguration des tronçons Dosso-

Bella 2 et Bella 2- Gaya. Il relève que l'entretien routier (GENiS) pour une période de trois (03) ans sera à la charge de la même Entreprise ayant réalisé les travaux, soulignant que ce mécanisme d'entretien routier par l'Entreprise exécutrice des travaux est une innovation au Niger.

63- Il a également précisé que ce tronçon fera partie du prochain Corridor du Compact Régional Niamey - Cotonou.

64- Pour cette cérémonie d'inauguration, le MCC compte envoyer une représentation de haut niveau au Niger.

65- Aussi, une personnalité devra être désignée par le Gouvernement du Niger pour présider ladite cérémonie.

66- Le **Président du Conseil d'Administration** indique que le Conseil reviendra vers la Direction Générale de MCA-Niger en ce qui concerne la désignation de la personnalité devant présider la cérémonie d'inauguration, tout en précisant qu'il est fort probable que ce soit le Premier Ministre accompagné du Ministre de l'équipement.

67- Le **Directeur Résident adjoint de MCC** intervient pour préciser que le représentant de MCC qui participera à l'inauguration des routes sera le Vice-Président de MCC.

68- Plus aucune autre observation n'a été faite par les membres du Conseil.

**Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.**

## 2. CLOTURE DE SESSION :

69- **Le Président du Conseil** a clôturé la séance, après avoir remercié le Directeur Général de MCA-Niger et ses collaborateurs pour la bonne organisation de cette Session.

**L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 11h 30 minutes.**

**ONT SIGNE :**

| **Pour le MCA-Niger** | |
|---|---|
| M. Mamane M. ANNOU<br>**Secrétaire de Séance** | M. Ibrahim SANI ABANI<br>**Président du Conseil d'Administration** |